

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**29 mars 2024**

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Emmanuel BILLET, maire. Monsieur Billy FAUTRELLE, est nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents** : MM. Emmanuel BILLET, Catherine BERTIN, Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE, Michelle GENTIL, Thierry JOUBERT, Jean-François MICHEL, Martine PRELY, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Nicolas URBAIN.

**Excusés** : Arthur BRUSA donne pouvoir à Annie RENARD, Rachel ALBERTINI donne pouvoir à Michelle GENTIL, Guy JEANDOT.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa précédente séance du 16 février 2024.

*Objet de la délibération* : Demande de subvention de l'association de Bresse Jura Foot.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'association de Bresse Jura Foot. Cette association sportive contribuant à la formation de nombreux jeunes du secteur, Monsieur le Maire propose de soutenir, de manière symbolique ce tournoi de Pâques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Décide** d'attribuer une subvention de 50 euros à l'association Bresse Jura Foot.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2024

*Objet de la délibération* : Demande de subvention de l'association de la Retraite Sportive Bletteranoise.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'association de la Retraite Sportive Bletteranoise. Considérant que cette association propose une activité pétanque hebdomadaire quai de seille qui participe au dynamisme du cœur du village,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Décide** d'attribuer une subvention de 50 euros à l'association de la Retraite Sportive Bletteranoise.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2024

Objet de la délibération : Demande de subvention de l'association des secrétaires de mairie du Jura.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de demande de subvention de l'association des secrétaires de mairie du Jura. Cette association permet, entre autres, aux secrétaires de mairies souvent seuls dans leur poste, d'avoir un réseau pour échanger et se rencontrer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Décide** d'attribuer une subvention de 50 euros à l'association des secrétaires de mairie du Jura.

Les crédits nécessaires seront imputés à l'article 65748 du budget primitif 2024

Objet de la délibération : Attribution du lot de bois.

Monsieur le Maire indique qu'un lot de bois a été proposé par voie d'affichage à la population au plus offrant sous enveloppe cachetée à déposer en mairie. Le lot est composé d'un houpier de chêne et divers arbres (charmille, tremble et boulot) le long de la RD20 et la voie verte.

Quatre offres sous enveloppes cachetées ont été déposées en mairie. Elles ont été ouvertes le 1er mars à 8h50, au secrétariat, en présence Christian BOISSON et Jean-François MICHEL. Les propositions sont les suivantes : M. MOREY Michel pour un montant de 105€, M. URBAIN Nicolas pour un montant de 73€, M. DEMUS Philippe pour un montant de 57€ et M. FOREAU Alexandre pour un montant de 38€.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Décide** d'attribuer le lot à M. MOREY Michel pour un montant de 105€.

Un titre de recettes lui sera adressé.

Objet de la délibération : Validation de la constitution d'un COPIL pour la réflexion d'un projet RPI Ruffey-sur-Seille et Villevieux.

Considérant la décision du conseil municipal du 9 février 2024 autorisant le Maire à travailler sur une convention entre les communes de Ruffey-sur-Seille et de Villevieux en vue de la possible création d'un RPI entre les écoles de Ruffey-sur-Seille et de Villevieux,

Monsieur le Maire a proposé au dernier Conseil d'école la création d'un comité de pilotage paritaire (COPIL) composé, pour chacune des communes, du maire, de 2 conseillers municipaux, du directeur d'école, de 3 représentants des parents d'élèves élus et du président de l'association de parents d'élèves, soit 16 personnes au total. Chacun pouvant se faire suppléer par une personne du même collège.

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers électroniques des représentants des parents d'élèves (le premier du 25 mars et le second du 29 mars) faisant part, par le premier courrier du souhait d'intégrer à ce COPIL un représentant de la CCBHS au titre du périscolaire et par le deuxième courrier rendant compte des résultats d'un sondage effectué auprès des 42 familles de l'école parmi lesquelles 21 font part de leurs « rejet de la création du RPI Ruffey-Villevieux ».

Le Maire donne la parole à 2 parents d'élèves présents qui font part de leur inquiétude et de leurs interrogations.

Après débats, il est proposé que la CCBHS soit invitée à chacune des réunions du COPIL et que soit nommé comme conseillers à ce COPIL, Mme Catherine BERTIN et M. Billy FAUTRELLE.

La première réunion aura lieu le 4 avril 2024 à 18h30 en mairie de Villevieux.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Décide** la composition du COPIL pour les 2 communes :

- les 2 maires,
- 4 conseillers municipaux (2 pour Villevieux et 2 pour Ruffey-sur-Seille : Catherine BERTIN et Billy FAUTRELLE),
- les 2 directeurs des écoles,
- 6 représentants des parents d'élèves élus (3 pour Villevieux, 3 pour Ruffey)
- les 2 présidents (e) des associations,
- invitation d'un membre de la CCBHS.

*Objet de la délibération* : Vote du compte administratif 2023.

Le Conseil prend connaissance du compte administratif présenté par Monsieur le Maire qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 282 868.75 € Recettes : 466 571.99 €, (soit un excédent de 183 703.24 €)

Section d'Investissement :

Dépenses : 212 652.34 € Recettes : 209 647.26 €, (soit un déficit de 3 005.08 €)

Report exercice 2022: + 232 365.72 € (fonctionnement) et -142 185.69 € (investissement)

Soit un Total cumulé de : +416 068.96 € en section de fonctionnement et -145 190.77 € en section d'investissement. Soit un solde total 2023 s'établissant à +270 878.19 €.

Considérant un reste à réaliser en dépense d'investissement de 53 911.00 € et en recette d'investissement de 51 070.00 € soit un solde de = -2 841.00 €.

Le résultat définitif est de +148 031.77 €

**sous la présidence de M. Jean-François MICHEL, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Approuve** le compte administratif 2023.

*Objet de la délibération* : Affectation de résultat.

Le budget de la Commune a généré pour 2023 un excédent de fonctionnement de +416 068.96 €, un déficit d'investissement de -145 190.77 €, soit un résultat de clôture de +270 878.19 €  
Le reste à réaliser de - 2 841.00 € conduit au résultat définitif de + 148 031.77 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Décide** les affectations suivantes :

- excédent reporté au compte 002 en recettes de fonctionnement : 268 037.19 €,
- déficit au compte 001 en dépenses d'investissement : 145 190.77 €
- recettes d'investissement au compte 1068 : 148 031.77 €

*Objet de la délibération* : Vote des taux des taxes.

Monsieur le Maire indique que le niveau d'inflation actuel entraîne une hausse des bases de 3.9% en 2023 et que la communauté de Communes a augmenté ces taux d'imposition de près de 25% (les délégués de Ruffey ont voté contre cette augmentation)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Décide** de ne pas modifier les taux communaux des taxes directes locales pour 2024 à savoir :

- taxe Foncier Bâti	: 41.82 %
- taxe foncier Non Bâti	: 25.78 %
- taxe d'habitation	: 8.85 %

**Charge** Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 dûment complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*Objet de la délibération* : Vote des mouvements de crédits de chapitre à chapitre en instruction comptable et budgétaire M57.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 ne permet pas d'avoir un compte de « dépenses imprévues » dans son budget primitif. Elle permet cependant la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Cette disposition permet notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global du budget. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté durant le Conseil Municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-22 du CGCT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Autorise** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

*Objet de la délibération* : Vote du budget primitif 2024.

Le budget primitif 2024 est présenté par Monsieur le Maire et s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	165 582	002	Solde Antérieur	268 037
012	Charges de personnel	130 300	70	Produits des services (bois, cimetière, ...)	23 740
65	Autres charges de gestion co	40 510	73	Impôts et taxes	10 000
66	Charges financières	5 000	731	Fiscalité locale	270 840
67	Charges exceptionnelles	1 000	74	Dotations et participations	90 985
014	Atténuation de produits	25 230	75	Autres produits de gestion courante (locations, ..)	47 245
042	Amortissements	15 000	76	Produits financiers	2
023	Virement à section d'investi	329 057	77	Produits exceptionnels	830
<b>TOTAL</b>		<b>711 679</b>	<b>TOTAL</b>		<b>711 679</b>

Pour la section d'investissement, il a été décidé d'inscrire tous les projets en cours. Les projets principaux inscrits sont la réalisation de la chaufferie bois, les travaux du vieux pont, l'achat de la maison des aînés rue d'Oisenans, l'aménagement des allées du cimetière, l'acquisition d'un colombarium, la pose de radiateurs dans la salle polyvalente en complément des aérothermes, l'équipement électrique en 36kVA pour les manifestations extérieures, l'aménagement de la zone 30 au cœur du village. Il est rappelé qu'une inscription au budget primitif ne signifie pas une réalisation de l'opération. Enfin, Le montant total de la ligne emprunt représente le montant du reste à charge à financer.

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	20 521	13	Subventions d'investissement	306 179
204	Subvention d'équipement versée (en	300	16	Emprunt et caution	424 138
21	Immobilisations corporelles	996 894	10	Dotations fond divers (FCTVA, TA,...)	12 400
23	Immobilisations en cours	5 900	040	Amortissements	15 000
16	Capital des emprunts et cautions	66 000	1068	Excédent de fonctionnement reporté	148 032
041	Opérations d'ordre	5 900	041	Opérations d'ordre	5 900
001	Déficit d'investissement antérieur	145 191	021	Virement de la section fonctionnement	329 057
<b>TOTAL</b>		<b>1 240 706</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 240 706</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Approuve** le Budget Primitif 2024 tel que présenté s'équilibrant ainsi :

**Fonctionnement** : 711 679 € (dépenses et recettes)

**Investissement** : 1 240 706 € (dépenses et recettes)

Questions diverses

DIA :

Le Maire informe le conseil municipal que la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour la vente de terrain à bâtir appartenant à Madame Josette MICHON, Madame et Monsieur Alain PETITJEAN situé à Bard ; ainsi pour la vente de la maison appartenant à MESNIER Christèle située au 111 rue d'Oisenans.

Chaufferie du bâtiment école et mairie :

Les travaux débuteront vers le 15 avril.

### Salle des fêtes :

Le Maire a reçu les membres de l'association du foyer rural de Ruffey qui indique que le sol est difficile à entretenir et après des locations celui-ci est très souvent collant. Il est proposé d'acheter une machine qui serait passée après les locations et selon les besoins par l'agent technique de la commune. Les membres du conseil municipal valide cet achat de la marque KARCHER.

### Pont planche de Juhans :

Le Maire a eu contact avec M. GIROUD Jean-Charles de Champrougier qui réalise des ponts en bois de grande portée. Une de ces réalisations est visible dans la forêt de chaux au lieu dit le « pont des scouts ». Il serait intéressant d'étudier la faisabilité pour réaliser un tel ouvrage sur la Seille pour faire revivre l'ancienne « Planche de Juhans » en amont du barrage de la prise d'eau du canal de la Molette.

### Sécurité routière :

Comme annoncé lors de la séance du 26 janvier 2024, les riverains du quartier rue du Raffour et Saint Aignan ont adressé en mairie un courrier concernant la sécurité routière route de Saint Aignan. Monsieur le Maire donne lecture de l'intégralité de ce courrier.

Il est constaté des vitesses excessives de nombreux automobilistes et l'absence de trottoirs engendre une insécurité supplémentaire pour les piétons.

Ce courrier propose « d'inertier la rue Saint Aignan » et de ne la rendre accessible aux seuls riverains et agriculteurs. Le trafic de passage serait dévié par la RD 38. Il est proposé de maintenir le ralentisseur mis en place en avril 2023 même si une reprise de vitesse est constatée, dans les deux sens de circulation.

Si cette proposition n'est pas retenue, le courrier suggère une mise en sens unique de la rue avec un feu de régulation de vitesse, la création de trottoirs et la mise en place d'un stop.

Monsieur Nicolas URBAIN demande la tenue d'une commission voirie.

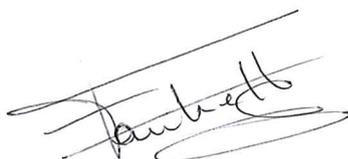
### Journée citoyenne :

Comme chaque année, la commune organise le premier samedi d'avril une matinée "citoyenne". Tous les habitants du village sont invités à participer de 8h45 à 11h45 à un des ateliers pour nettoyer et entretenir la commune. La matinée se conclue par un apéritif offert aux participants. Cette année, plusieurs ateliers sont proposés :

- Ramassage des déchets le long des voies communales et en forêt.
- Fleurissement : entretien des parterres de fleurs.
- Divers bricolages à l'aire de jeu ou à la salle polyvalente
- Nettoyage du clocher.

La séance est levée à 23h45

Le secrétaire de séance,  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET

